



Le Rd Père Calmel, O.P. (1914-1974) en témoignait dès 1969 : ce qui existe, c'est une Révolution inouïe. À peine la *messe de Paul VI* était-elle promulguée (Constitution, *Missale romanum*, 3 avril 1969), que Rome permettait des canons interchangeable, les messes pour enfants, encourageait les initiatives locales et charismatiques, favorisait les intercommunions et les cérémonies œcuméniques. Autant d'armes pour détruire la Messe de toujours. Le pape François (Motu proprio, *Traditionis Custodes*, 16 juillet 2021) réactualise cette volonté d'anéantissement du rite bimillénaire qui a sanctifié les saints et édifié l'Église.

Je m'en tiens à la Messe traditionnelle, celle qui fut codifiée, mais non fabriquée, par saint Pie V, au XVII^e siècle, conformément à une coutume plusieurs fois séculaire. Je refuse donc l'Ordo Missæ de Paul VI.

Pourquoi ? Parce que, en réalité, cet Ordo Missæ n'existe pas. Ce qui existe c'est une Révolution liturgique universelle et permanente, prise à son compte ou voulue par le Pape actuel, et qui revêt, pour le quart d'heure, le masque de l'Ordo Missæ du 3 avril 1969. C'est le droit de tout prêtre de refuser de porter le masque de cette Révolution liturgique. Et j'estime de mon devoir de prêtre de refuser de célébrer la Messe dans un rite équivoque.

Si nous acceptons ce rite nouveau, qui favorise la confusion entre la Messe catholique et la Cène protestante, alors nous tomberons sans tarder d'une messe interchangeable dans une messe carrément hérétique et donc nulle. Commencée par le Pape, puis abandonnée par lui aux églises nationales, la réforme révolutionnaire de la messe ira son train d'Enfer. Comment accepter de nous rendre complices ?

Vous me demanderez : en maintenant, envers et contre tout, la Messe de toujours, avez-vous réfléchi à quoi vous vous exposez ? Certes. Je m'expose, si je peux dire, à persévérer dans la voie de la fidélité à mon sacerdoce, et donc à rendre au Souverain Prêtre, qui est notre Juge Suprême, l'humble témoignage de mon office de prêtre. Je m'expose encore à rassurer des fidèles désespérés, tentés de scepticisme ou de désespoir. Tout prêtre en effet qui s'en

Demain peut-être, je serai *suspensa divinis*, et ces jeunes prêtres seront frappés d'une irrégularité canonique. Eh bien, je fais appel à saint Pie V ! qui a dit dans la Bulle *Quo primum* qu'à perpétuité, aucun prêtre ne pourra encourir une censure, quelle qu'elle soit, parce qu'il dit cette messe. Et par conséquent, cette censure serait absolument invalide, contraire à ce que saint Pie V a affirmé solennellement : que jamais, qu'en aucun

tient au rite de la Messe codifié par saint Pie V, le grand Pape dominicain de la Contre-Réforme, permet aux fidèles de participer au Saint Sacrifice sans équivoque possible ; de communier, sans risque d'être dupe, au Verbe de Dieu incarné et immolé, rendu réellement présent sous les saintes espèces.

En revanche, le prêtre qui se plie au nouveau rite, forgé de toutes pièces par Paul VI, collabore pour sa part à instaurer progressivement une Messe mensongère où la présence du Christ ne sera plus vérifiable, mais sera transformée en un mémorial vide ; par le fait même le Sacrifice de la Croix ne sera plus réellement et sacramentellement offert à Dieu ; enfin la communion ne sera plus qu'un repas religieux où l'on mangera un peu de pain et boira un peu de vin ; rien d'autre comme chez les protestants. [...]



Le Pape François donne l'exemple des possibilités variées qu'offre le *Novus Ordo Missæ* de Paul VI

La simple honnêteté donc, mais infiniment plus l'honneur sacerdotal, me demandent de ne pas avoir l'impudence de trafiquer la Messe catholique, reçue au jour de l'Ordination. Puisqu'il s'agit d'être loyal, et surtout en une matière d'une

gravité divine, il n'y a pas d'autorité au monde, serait-ce une autorité pontificale, qui puisse m'arrêter. Par ailleurs la première preuve de fidélité et d'amour que le prêtre ait à donner à Dieu et aux hommes c'est de garder intact le dépôt infiniment précieux qui lui fut confié lorsque l'évêque lui imposa les mains. C'est d'abord sur cette preuve de fidélité et d'amour que je serai jugé par le Juge Suprême.

J'attends en toute confiance de la Vierge Marie, la Mère du Souverain Prêtre, qu'elle m'obtienne de rester fidèle jusqu'à la mort à la Messe catholique, véritable et sans équivoque.

TUUS SUM EGO, SALVUM ME FAC.

R. P. Roger-Thomas Calmel : Revue *Itinéraires* n° 139, janvier 1970

temps, on ne pourra infliger une censure à un prêtre parce qu'il dira cette sainte messe. Pourquoi ? Parce que cette messe est canonisée définitivement [...] C'est pourquoi nous pouvons la dire en toute tranquillité, en toute sécurité et même être certains qu'en disant cette messe, nous professons notre foi, nous entretenons notre foi et nous entretenons la foi des fidèles.

S.E. Mgr Marcel Lefebvre : *Sermon des Ordinations*, 29 juin 1976

Septembre			Montgardin	Le Laus
Me	1	De la férie Vert 4 ^e cl. Mém. S. Gilles , Abbé, et 12 SS. Frères Martyrs Rouge	Messe : 11h00	
Je	2	S. Étienne , Roi, Confesseur Blanc 3 ^e cl. <i>En certains lieux</i> : Les Bhrx Martyrs de septembre 1792	Messe : 11h00	
Ve	3	<i>FSSPX</i> : S. Pie X , Pape et Confesseur Blanc 1 ^e cl. Patron principal de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X <i>Autres lieux</i> : 3 ^e cl. PVM	Messe chantée : 11h00	
Sa	4	De la Ste Vierge au samedi Blanc 4 ^e cl. PSM	Messe : 11h00	
Di	5	XVe Dimanche après la Pentecôte Vert 2 ^e cl.	10h30 : Messe chantée	9h00
Lu	6	De la férie Vert 4 ^e cl.	Messe : 11h00	
Ma	7	De la férie Vert 4 ^e cl.	Messe : 11h00	
Me	8	Nativité de la Très Ste Vierge Marie Blanc 2 ^e cl. Mém. S. Hadrien , Martyr	Messe : 11h00	
Je	9	De la férie Vert 4 ^e cl. Mém. S. Gorgon , Martyr Rouge	Messe : 11h00	
Ve	10	S. Nicolas de Tolentino , Confesseur Blanc 3 ^e cl.	Messe : 11h00	
Sa	11	De la Ste Vierge au samedi Blanc 4 ^e cl. Mém. SS. Prote et Hyacinthe , Martyrs	Messe : 11h00	
Di	12	XVIe Dimanche après la Pentecôte Vert 2 ^e cl.	10h30 : Messe chantée	9h00
Lu	13	De la férie Vert 4 ^e cl.	Messe : 11h00	
Ma	14	Exaltation de la Ste Croix Rouge 2 ^e cl.	Messe : 11h00	
Me	15	<i>FSSPX</i> : Notre-Dame des Sept Douleurs Blanc 1 ^e cl. Patronne des Oblates de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X <i>Autres lieux</i> : 2 ^e cl.	Messe : 11h00	
Je	16	SS. Corneille , Pape, et Cyprien Évêque, Martyrs Rouge 3 ^e cl. Mém. SS. Euphémie Vierge, Lucie et Géminien , Martyrs	Messe : 11h00	
Ve	17	De la férie Vert 4 ^e cl. Mém. Impression des stigmates de S. François Blanc	Messe : 11h00	
Sa	18	S. Joseph de Cupertino , Confesseur Blanc 3 ^e cl.	Messe : 11h00	
Di	19	<i>Diocèse</i> : S. Arnould , Évêque et Confesseur Patron du diocèse de Gap, Blanc 1 ^e cl., Mémoire du dimanche <i>Autres lieux</i> : XVIIe Dimanche après la Pentecôte Vert 2 ^e cl.	10h30 : Messe chantée	
Lu	20	De la férie Vert 4 ^e cl. Mém. SS. Eustache et ses compagnons, Martyrs Rouge	Messe : 11h00	
Ma	21	<i>Dioc.</i> : Dédicace de l'église cathédrale de Gap Blanc 1 ^e cl. <i>Autres lieux</i> : S. Matthieu Rouge 2 ^e cl.	Messe : 11h00	
Me	22	<i>Dioc.</i> : S. Matthieu (transféré), Apôtre et Évangéliste Rouge 2 ^e cl. Mém. Mercredi des Quatre-Temps <i>Autres lieux</i> : Mercredi des Quatre-Temps Violet 2 ^e cl. Mém. Saint Thomas de Villeneuve , Év. et Conf.	Messe : 11h00	
Je	23	S. Lin , Pape et Martyr Rouge 3 ^e cl. Mém. Ste Thècle , Vierge et Martyre	Messe : 11h00	
Ve	24	Vendredi des Quatre-Temps Violet 2 ^e cl. Mém. Notre-Dame de la Merci Blanc 4 ^e cl.	Messe : 11h00	
Sa	25	Samedi des Quatre-Temps Violet 2 ^e cl.	Messe : 11h00	
Di	26	XVIIIe Dimanche après la Pentecôte Vert 2 ^e cl. <i>En France</i> : Solennité de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus , Vierge Blanc (deux messes votives) 2 ^e cl. <i>Patronne secondaire</i>	10h30 : Messe chantée	9h00
Lu	27	SS. Côme et Damien , Martyrs Rouge 3 ^e cl.	Messe : 11h00	
Ma	28	S. Wenceslas , Martyr Rouge 3 ^e cl.	Messe : 11h00	
Me	29	Dédicace de S. Michel Archange Blanc 1 ^e cl. <i>Patron de la France</i> <i>FSSPX</i> : <i>Jour de profession des Frères</i>	Messe chantée : 11h00	
Je	30	S. Jérôme , Prêtre, Confesseur et Docteur Blanc 3 ^e cl.	Messe : 11h00	

Confessions avant et après les messes.

De nombreux laïcs souhaitant s'associer à l'esprit de l'œuvre sacerdotale de la Fraternité Saint-Pie X, Mgr Lefebvre fonda le 29 janvier 1981 le **Tiers-Ordre de la Fraternité Saint-Pie X**. Tous membres de la Fraternité Saint-Pie X forment une seule et même famille spirituelle. *Renseignez-vous auprès de vos prêtres.*